

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

DÉCISION

numéro MLDC_260507_044

portant sur

AVENANT N° 3 AU LOT N° 1 DU MARCHÉ DE TRAVAUX AU COMPLEXE ANDRÉ-BEAUMONT RELATIF AU PROJET GLOBAL DE REQUALIFICATION DES ESPACES SPORTIFS ET DE LOISIRS DANS LE CADRE DE LA REQUALIFICATION DES ESPACES EXTÉRIEURS ET DU COLLÈGE

Le Maire de la Commune de Lodève,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier l'article L.2122-22 dont l'alinéa 4°,

VU la délibération n°CM_260413_03 du Conseil municipal du 13 avril 2026 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue à l'article susvisé,

VU la décision du Maire n° MLDC_240709_087 du 9 juillet 2024 relative à l'attribution à la société Baldare du lot n° 1 du marché de travaux au complexe Beaumont relatif au projet global de requalification des espaces sportifs et de loisirs dans le cadre de la requalification des espaces extérieurs et du collège,

VU la décision du Maire n° MLDC_241219_123 du 19 décembre 2024 relative à la conclusion de l'avenant n° 1 du lot n° 1 du marché de travaux au complexe Beaumont relatif au projet global de requalification des espaces sportifs et de loisirs dans le cadre de la requalification des espaces extérieurs et du collège,

VU la décision du Maire n° MLDC_250225_023 du 25 février 2025 relative à la conclusion de l'avenant n° 2 du lot n° 1 du marché de travaux au complexe Beaumont relatif au projet global de requalification des espaces sportifs et de loisirs dans le cadre de la requalification des espaces extérieurs et du collège,

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer des modifications au projet initial qui génèrent une plus-value sur le projet,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : De conclure l'avenant n° 3 au lot n° 1 du marché de travaux au complexe André-Beaumont relatif au projet global de requalification des espaces sportifs et de loisirs dans le cadre de la requalification des espaces extérieurs et du collège avec la société Baldare afin d'intégrer des travaux supplémentaires, rendus nécessaires en cours d'exécution du marché,

- **ARTICLE 2** : De préciser que les droits et les obligations de chacune des parties sont définis dans l'avenant n° 3 annexé à la présente décision,

- **ARTICLE 3** : De préciser que le montant de l'avenant s'élevant à quatorze-mille-cinq-cent-soixante-seize euros quatre-vingt centimes Hors Taxes (14 576,80 € HT) soit dix-sept-mille-quatre-cent-quatre-vingt-douze euros seize centimes toutes taxes comprises (17 492,16 € TTC), introduit un écart de deux virgule soixante-quatorze pourcent (2,74%) par rapport à l'avenant n°2, portant ainsi le montant du marché à cinq-cent-quarante-six-mille-six-cent-quarante-six euros quatre-vingt-dix centimes Hors Taxes (546 646,90 € HT) soit six-cent-cinquante-cinq mille neuf-cent-soixante-seize euros vingt-huit centimes Toutes Taxes Comprises (655 976,28 € TTC),

- **ARTICLE 4** : D'imputer la dépense correspondante au budget principal,

- **ARTICLE 5** : De dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20260507-Imc125039-AR-1-
1

Date de télétransmission : 07/05/26
Date de publication : 07/05/2026
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le sept mai deux mille vingt-six,

Le Maire
Claude LAATTEB





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 3

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

Mairie de LODEVE
Place de l'Hôtel de ville
34 700 LODEVE.

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

SARL BALDARE
34 520 SAINT PIERRE DE LA FAGE
Tél. : 04 67 44 60 42
N° siret : 420 435 638 00010

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

Objet du marché public ou de l'accord-cadre :
(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'ajotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

COMPLEXE ANDRE BEAUMONT
REQUALIFICATION DES ESPACES SPORTIFS ET DE LOISIR
REQUALIFICATION DES ESPACES EXTERIEUR ET DU COLLEGE

Lot 1 : TERRASSEMENTS VOIRIE RESEAUX HUMIDES

- Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : **26/07/2024**.....
- Durée d'exécution du marché public : **Prolongé par Ordre de service jusqu'au 15 mai 2026.**
- Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre : **Solution de Base**
 - Taux de la TVA : **20.00%**
 - Montant HT : **515 234.10 €**
 - Montant TTC : **618 280.92 €**
- Montant initial du marché public après l'avenant n° 1
 - Taux de la TVA : **20.00%**
 - Montant HT : **527 610.10 €**
 - Montant TTC : **633 132.12 €**

- Montant initial du marché public après l'avenant n° 2
 - Taux de la TVA : **20.00%**
 - Montant HT : **532 070.10 €**
 - Montant TTC : **638 484.12 €**

D - Objet de l'avenant.

- Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant concerne l'adaptation des travaux de voirie sur la rue du tonnelier en fin de chantier pour un parfait raccordement du projet de complexe sportif sur les ouvrages existants environnant et en particulier la piscine municipale. Il fait également état des pistes d'économie réalisées en phase d'exécution

Il concerne :

- Les adaptations, élargissement raccordements, et gestion du pluvial de la voirie située entre la nouvelle maison des sports et la piscine existante. Ensemble des prestations détaillées dans le N° 7932 du 11/03/2026 pour un montant de 20 616.50 € HT.
- Les travaux de création d'un passage bateau permettant l'accès au trottoir en partie amont de la rue du tonnelier Ensemble des prestations détaillées dans le N° 7933 du 11/03/2026 pour un montant de 1945.00 € HT.
- Les prestations en moins-value réalisées en phase de travaux et détaillées dans l'accostage ci annexé, s'élèvent à 7 984.70 € HT

Le présent avenant est conclu conformément à l'article R2194-8 du code de la commande publique, précisant que le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur à 15 % du montant du marché initial pour les marchés de travaux, sans qu'il soit nécessaire de vérifier si les conditions prévues à l'article R.2194-7 sont remplies

- Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA 20 %
- Montant HT : 14 576.80 €.....
- Montant TTC :17 492.16 €
- % d'écart introduit par l'avenant par rapport à l'avenant 2 : **+2.74 %**

Montant de l'avenant 1+2+3 :

- Taux de la TVA 20 %
- Montant HT : 31 412 80 €.....
- Montant TTC :37 695.36 €
- % d'écart introduit par les avenants par rapport au montant initial du marché : **+ 6.09 %**

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : **20.00%**
- Montant HT : **546 646.90 €**
- Montant TTC : **655 976.28 €**

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
SARL BALDARE PHILIPPE BALDARE	Saint Pierr de la Fage le 28/04/2026	 S.A.R.L. BALDARE 34520 ST PIERRE DE LA FACE TEL : 04 67 44 60 42 - Fax : 04 67 44 61 89 SIRET : 420 435 638 00010 - RC 2000 B 274 FR 18 420 435 638 - APE : 451 A STÉ GÉNÉRALE N° 00020113399 LODEVE

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour la maîtrise d'ouvrage :

A : , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)